

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**16 Juin 2022 - 18h30**

Présents :

Roselyne PEYROUZE VETTER - Présidente  
Françoise VAUX TRESOL  
Noémie BROSILLE  
Pierrick CALVAGRAC  
Joëlle BUSTO  
Albano FABRIS  
David SABATIER  
Sébastien ASSEZAT

Absent excusé : Benoît BOUCHARDON

Secrétaire de séance : Noémie BROSILLE

Quorum : 8 présents \_quorum de 5 personnes : atteint

Ordre du Jour :

1. Modalité de publicité des actes pris par les communes de -3500habitants
2. Demande de subvention de l'association Les Restaurants du Cœur.
3. Avis sur bilan de concertation et sur le projet arrêté du SCOT Centre Ardèche en date du 14/04/2022
4. Mise à disposition temporaire des places publiques pour les associations
5. Loyers au 1er juillet 2022 > Décision Modificative no 1
6. Divers

Délibérations :

1. Application de la loi pour l'affichage des procès verbaux pour les communes de moins de 3.500 habitants :  
Soit affichage en mairie soit affichage des procès verbaux sur le site internet.  
Choix par le conseil de la forme électronique à l'unanimité : affichage sur le site internet en priorité
2. Demande de subvention par l'association « les Restos du cœur » antenne de Privas, accord du conseil pour transférer les fonds consacrés à l'U.S.E.P. qui ont renoncé à cette somme, au profit des Restos du cœur. (20€) Accord à l'unanimité
3. SCOT : avis sur bilan :  
Le Scot demande un positionnement des communes sachant que nous n'avons pas vraiment le choix, ce projet va être arrêté.  
Mme le maire et Mme la 1ere Adjointe sont allées à une réunion du SCOT et suite à celle-ci, ont constaté qu'il y avait 3 zones constructibles sur notre commune : Autour de l'église, à Roumezoux et à Chauvin.  
Total 1 ha destiné à la construction soit 10 nouvelles maisons entre ces 3 points.  
Les conseillers regrettent ce projet qui ne correspond pas vraiment à la géographie de nos

communes.

Nous choisissons d'émettre un avis défavorable en raison d'un plan d'urbanisme non adapté à notre commune rurale. Accord à l'unanimité

4. Mise à disposition temporaire des places publiques aux associations :

Les membres du conseil municipal sont d'accord pour la mise à disposition à titre gracieux de nos places publiques (nouvelle place, parvis de l'église etc) aux associations du territoire. Cette mise à disposition se fera par une convention signée entre la mairie et l'association demandeuse, sous réserve d'un avis favorable du conseil municipal sur la manifestation proposée.

Accord à l'unanimité

5. Loyers au 1er juillet 2022

Proposition de ne pas augmenter les loyers au 1er Juillet 2022 suite à la hausse généralisée des énergies et l'éloignement de notre commune des divers services obligeant à prendre son véhicule ;

Accord à l'unanimité

Délibération modificative du budget : DM N°1 imputation sur budget différent pour écritures, comptables sur des amortissements. Accord à l'unanimité

Suite à démission Virginie NALLET, déléguée au syndicat Ardèche Musique Danse, désignation d'une délégué remplaçante : Noémie BROSILLE. Accord à l'unanimité

6. Divers :

- Fête du Vendredi 19 Août : réflexion en cours sur les exposants à inviter et organiser un ralentissement de la circulation sur la Départementale

- Réunion publique sur les déchets à la Mairie par la CAPCA le Mardi 12 juillet à 17h.

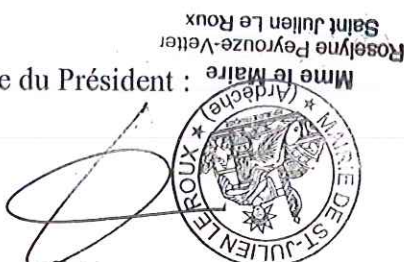
Intervention pour prévoir une protection autour des poubelles des 4 ponts, pour éviter que les déchets s'envolent, précision que ce sera fait dès que nous aurons la confirmation que les containers seront définitifs.

- Achat éventuel de terrain derrière la mairie pour parking, lieu de stockage, agrandissement de la mairie... Accord du conseil municipal pour laisser Mme le Maire contacter le propriétaire pour des renseignements sur un prix et sur un achat éventuel.

Fin de séance à 19h30

Signature du Président :

Roselyne Payrouze-Vetter  
Saint Julien Le Roux  
Mme le Maire  
(Ardèche)



Signature du Secrétaire :

